

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Patrimoine culturel

Une convention pour soutenir durablement la préservation du site « Lavaux, vignoble en terrasses »

Ce 31 mars 2022, une convention a été signée entre l'État de Vaud et l'Association Lavaux patrimoine mondial (LPM) lui garantissant une reconnaissance légale comme institution patrimoniale et une aide financière de 1'060'000 francs sur cinq ans pour la soutenir dans sa mission essentielle de gestion du site « Lavaux, vignoble en terrasses ». Par cette convention, l'État souhaite ainsi confirmer son implication dans la préservation du seul paysage culturel vivant de Suisse inscrit au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

En décembre 2021 et pour donner suite aux diverses interpellations reçues, le Conseil d'État informait l'association Lavaux patrimoine mondial (LPM) et le Grand Conseil qu'il s'engageait à reconnaître l'association comme institution patrimoniale en charge de la gestion du vignoble de Lavaux inscrit depuis 2007 au patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour sauvegarder ce paysage culturel exceptionnel, le Conseil d'État confiait alors le soin au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) de mettre en place le soutien financier de l'État à l'Association. *« Le vignoble de Lavaux est en tout point exceptionnel ! Toutefois, tant sa complexité que le nombre d'acteurs concernés par sa préservation nécessitaient que le Conseil d'État se saisisse de ce projet d'importance pour le canton de Vaud. Pleinement engagé dans le soutien et la promotion de la culture ainsi que le développement de l'éducation vaudoise, il faisait sens que le DFJC s'engage pour apporter des solutions rapides et adaptées »*, précise Cesla Amarelle, cheffe du département.

Trois mois plus tard, ce 31 mars, Cesla Amarelle et Michel Chavanne, Président de LPM, signent la convention soutenant les missions de l'Association et lui garantissant une aide financière de 1'060'000 francs sur une période de cinq ans. Cette convention, qui s'appuie sur la Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI), a été rédigée par le Services des affaires culturelles (SERAC) du DFJC. Elle confie officiellement à

LPm la responsabilité de la gestion du site « Lavaux, vignoble en terrasses » et lui donne ainsi les moyens de développer plus encore ses missions de préservation, de valorisation et de développement de ce vignoble unique et incontournable du territoire vaudois et suisse. « *Ce soutien de l'État de Vaud représente le levier dont avait besoin Lavaux Patrimoine mondial pour mener à bien ses nombreux projets et soutenir celles et ceux qui apportent quotidiennement leur pierre à la culture de Lavaux* », souligne Michel Chavanne, Président de l'Association.

Pouvant s'appuyer sur de solides compétences et connaissances acquises depuis sa création en juin 2013, LPm pourra ainsi poursuivre, entre autres projets, la révision du Plan de gestion du site. Ce document stratégique regroupe et organise l'ensemble des mesures devant être prises, par toutes les entités concernées par le site, pour garantir à moyen-long terme son intégrité et la préservation des éléments ayant permis son inscription sur la liste de l'UNESCO.

L'Association pourra également développer son programme à destination des écoles et des élèves du canton. L'objectif étant de faire évoluer la documentation, la vulgarisation et la transmission du savoir sur le patrimoine en Lavaux auprès des jeunes générations. « Il est en effet crucial que les nouvelles générations aient pleinement conscience de ce qu'est le patrimoine, de la place qu'il occupe dans la construction de nos sociétés et de l'absolue nécessité de sa préservation », conclut Cesla Amarelle.

Cette signature a eu lieu en présence des représentants des Communes territoriales, du Grand Conseil, des Offices de la Confédération et des Services de l'État concernés. L'aide financière de 1'060'000 francs sur cinq ans répond à la promesse faite du Conseil d'Etat de tendre vers la parité avec les contributions des communes territoriales et vient ainsi s'ajouter à celles versées par la Confédération, les communes hors périmètre UNESCO, les vigneronnes et vignerons de Lavaux, Montreux-Vevey Tourisme, Promove et les nombreux membres de l'Association.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 mars 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat

Michel Chavanne, Président, Association Lavaux patrimoine mondial

LIENS

[Photos à télécharger \(signature de la convention\)](#) - Crédit: ARC Sieber